



# **PLAN D'OPERATIONS PAR PAYS**

**Pays : République du Congo**

**Année de Planification : 2006**

# PLAN D'OPERATION 2006 POUR LA REPUBLIQUE DU CONGO

## Partie I : VISION GLOBALE

### 1. Protection et contexte d'opération socio-économique

Le nombre total de réfugiés enregistrés par le HCR en République du Congo était de 68.000 à la fin de l'année 2004. En 2005, entre 24.000 réfugiés de la République Démocratique du Congo (RDC) devraient opter pour un retour dans leur patrie et le nombre de candidats au rapatriement pourrait fortement augmenter en 2006, permettant d'entrevoir la clôture du principal programme d'assistance aux réfugiés en République du Congo au courant de 2007.

Le rapatriement devrait également continuer d'être une option pour les réfugiés rwandais et angolais vivant encore en République du Congo mais davantage d'accent devra être mis sur l'intégration locale de ceux d'entre eux qui ne considèrent pas le rapatriement comme une solution à leurs problèmes.

Intégration locale et réinstallation seront également les deux solutions à envisager pour les réfugiés d'origines diverses obtenant l'asile sur une base individuelle dans le cadre de la procédure de détermination du statut de réfugié conduite par le CNAR avec l'appui du HCR. Toutefois la précarité de la situation socio-économique en République du Congo requerra un effort particulier du HCR et de partenaires qu'il identifiera pour faciliter l'intégration locale.

Enfin, 2006 devrait également permettre de considérer la fin des activités de réintégration des réfugiés congolais vivant au Gabon et dans différents autres pays d'asile, étant supposé que ceux qui ne seront pas rentrés en 2005 auront opté pour d'autres solutions durables.

Si la situation de la RDC se stabilise après l'organisation des élections, la majorité des réfugiés congolais en République du Congo choisira probablement de rentrer et le retour d'au moins 30.000 personnes devra être planifié. Une attention particulière devra être accordée au retour des réfugiés congolais urbains vivant à Brazzaville et à Pointe-Noire.

Malgré les efforts entrepris pour promouvoir leur rapatriement, de nombreux réfugiés rwandais hésitent à rentrer chez eux. Beaucoup ont

atteint un stade d'intégration économique avancé et souhaitent demeurer en République du Congo d'autres craignent des représailles de la part de membres de la communauté rwandaise opposés au retour de quiconque. L'obtention pour les réfugiés souhaitant demeurer en République du Congo pour des raisons valides, d'un droit de résidence durable sera le principal cheval de bataille du HCR dans les actions entreprises en faveur de ce groupe. Elle sera couplée avec des campagnes de sensibilisation auprès des autorités et populations locales pour une intégration sociale généreuse.

Une approche semblable sera adoptée dans le contexte des réfugiés angolais dont certains, essentiellement originaires du Cabinda n'envisagent pas un retour à court terme et sont déjà bien intégrés socialement et économiquement.

Bien que la majorité des réfugiés rwandais et angolais vivant en République du Congo aient atteint un niveau d'autosuffisance acceptable dans le contexte local, un bon nombre d'entre eux, notamment parmi les Rwandais vivant à Brazzaville et à Pointe Noire devront être assistés en vue d'une intégration rurale, seule option viable pour atteindre une indépendance économique.

Si l'on peut espérer un retour à la paix et la sécurité dans la Région de l'Afrique Centrale, il est néanmoins probable que des demandes d'asile individuelles soient soumises aux instances compétentes de la République du Congo. Afin d'assurer une procédure rapide, efficace et impartiale, le HCR devra continuer d'offrir un support financier et technique au CNAR tout en préparant son désengagement pour 2007. Dans ce contexte, la revue des programmes d'assistance aux réfugiés urbains devra être poursuivie de façon à favoriser le développement communautaire et de bénéficier de structures externes dans le cadre de microprojets.

Finalement, en ce qui concerne le retour des réfugiés congolais vivant au Gabon ou dans d'autres pays, l'intervention visant à vérifier que leur retour se déroule dans de bonnes conditions de sécurité et qu'accès leur est donné aux programmes de développement du Gouvernement de la République du Congo et des agences spécialisées se poursuivra dans les Départements du Kouilou, du Niari et de la Lekoumou. En ce qui concerne les réfugiés congolais originaires du Département Pool, la facilitation de leur retour dans cette région sera conditionnée par une amélioration de la sécurité et la garantie de pouvoir bénéficier des services sociaux essentiels. Pour les plus vulnérables, une assistance individuelle devra être considérée.

## **2. Buts opérationnels**

S'inspirant des buts et objectifs décrits dans l'Appel Global pour 2005 et de ceux définis par le Chef de Bureau pour l'Afrique, les buts et objectifs du programme du HCR en République du Congo sont les suivants :

- Poursuivre le rapatriement des réfugiés de la RDC qui expriment le souhait de rentrer au pays ainsi que celui des réfugiés d'autre origine qui le demandent (Angolais, Rwandais, Burundais).
- Fournir aux réfugiés vivant sur le territoire congolais en 2006, la protection et l'assistance sociale et matérielle que leur situation et conditions de vie requièrent tout en les encourageant à se prendre en charge sur le plan matériel. Dans ce contexte, accorder une attention particulière aux besoins légaux, psychologiques, sociaux et matériels des groupes et individus vulnérables tels que les enfants, les femmes et les personnes âgées. Alors que les activités de protection porteront essentiellement sur l'octroi de l'asile, le respect des droits des réfugiés et la formation des principaux acteurs (Autorités, ONG, Média) celles relatives à l'assistance porteront sur l'éducation, la santé et les services communautaires.
- Promouvoir l'intégration locale des réfugiés angolais et rwandais pour qui le rapatriement volontaire n'est pas une solution durable et poursuivre les efforts en vue de la réinstallation de ceux pour lesquels une intégration locale n'est pas envisageable pour des raisons de protection ou de problèmes spécifiques empêchant une telle intégration. Etablir un partenariat avec les agences de développement pour assurer une intégration durable à ceux ayant opté pour cette solution.
- Promouvoir le développement communautaire en améliorant la participation des réfugiés à tous les stades de la mise en œuvre des projets.
- Continuer à travailler avec l'unité régionale de réinstallation à Nairobi pour tirer un profit maximum des approches traditionnelles et récentes du HCR face à la réinstallation.
- Poursuivre les efforts entrepris pour donner aux autorités congolaises compétentes et aux ONGs locales la capacité de traiter de manière efficace et appropriée tous les aspects relatifs à la détermination individuelle de statut de réfugié.

- Poursuivre des efforts similaires pour donner aux autorités congolaises et aux ONGs locales la capacité de traiter de manière efficace et appropriée les aspects relatifs à l'assistance des groupes vulnérables et à l'intégration locale des réfugiés.
- Dans le contexte du Projet « Profile » poursuivre l'enregistrement de tous les réfugiés et prendre les mesures appropriées pour que chaque réfugié adulte soit en possession d'une carte de réfugié.
- Poursuivre les efforts entrepris pour un bon fonctionnement des procédures et mécanismes d'enregistrement des naissances en ce qui concerne les enfants réfugiés.
- Assurer le maintien des filles réfugiées à l'école et lutter contre la déperdition scolaire.
- Poursuivre l'exploration de tous les mécanismes internes et externes permettant aux enfants et adolescents réfugiés de bénéficier d'une éducation secondaire tout en assurant une participation égale des garçons et filles.
- Poursuivre les efforts pour la prévention du SIDA dans les communautés réfugiées et lutter contre toute forme de discrimination dont les demandeurs d'asile, les réfugiés et les rapatriés porteurs du virus, pourraient être victimes.
- Suite aux plaintes émises par la population et les autorités locales des districts (notamment à Loukolela, Liranga, Komi, Kondi Mbaka) dans lesquels vivent la majorité des réfugiés sur les dommages causés à l'environnement par ces derniers, prévenir et, lorsque nécessaire, réparer de tels dommages.
- Dans toutes les activités de la Représentation du HCR en République du Congo, s'assurer que les évaluations de situation et les plans d'action soient basés sur les standards et indicateurs développés par le HCR.